



LA BESLIÈRE - LE MESNIL DREY
LE BOCAGE TERRE & MER

Département de la Manche – Canton de Bréhal
**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 0
Présents : 15

DATE DE
CONVOCATION
29 août 2022

DATE D'AFFICHAGE
29 août 2022

Etaient présents :
BONJOUR David, TIROT Stéphanie, BELIN Georges, adjoints,
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière,
MOULIN Jacky, PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne,
SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie,
DURAND Alexandre, BIDOT Hélène,
ANELLI Franck, MARIE-AMIOT Antoine,
Formant la majorité des membres en exercice
Absent excusé ayant donné procuration : 0
Absent excusé : 0
Secrétaire de séance : Michèle LAINE

En préambule, Madame le Maire précise que le deuxième point du jour concerne les projets pédagogique et éducatifs de l'ALSH et non les rapports, comme indiqué dans la convocation.

2022-65 – BUDGET COMMUNAL : Participation Espace Jeunes 2021-2022 à l'ALSH La Haye Pesnel

Mme le Maire rappelle que n'ayant pas de structure pour accueillir les ados dans notre centre de loisirs, la commune participe pour les adolescents de la commune à l'Espace Jeunes de la Haye Pesnel. Cette année, 7 jeunes ont participé aux activités sur 74 jours. (23.43 € / jour)
La somme à payer est de 1733.82 € (pour rappel 2700 € en 2021)

Le Conseil municipal autorise le règlement de cet avis à l'unanimité

2022-66 – Projets pédagogique et éducatif triennaux de l'ALSH

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les projets pédagogique et éducatif pour la période 2022-2024 de l'ALSH.

Le Conseil municipal valide ces projets à l'unanimité

Rentrée Scolaire 2022 : Effectif – Organisation – Personnel

La rentrée s'est bien déroulée.

Aucune inscription pendant les vacances, 121 élèves au total,

Madame Guidecoq : TPS – PS – GS : 20 élèves

Madame Lebasnier : MS – GS : 28 élèves

Madame Brissard : CP – CE1 : 24 élèves

Madame Lemoine : CE2 – CM1 : 24 élèves

Monsieur Suzanne : CE1 – CM2 : 26 élèves

Le groupe des CE1 a été réparti entre les deux sites du fait de son nombre important.

Sandra Aumont en CLM est remplacée par Juliette Asseline, titulaire du CAP Petite Enfance.

Yolaine Lamoitte, qui travaillait à Beauchamps l'année dernière et qui a fait quelques remplacements en petite section, intègre l'équipe. Son embauche permet d'accueillir, dès la rentrée, les enfants de deux ans, à l'école et à la cantine. Yolaine fait 12 h / semaine.

Bilan du Centre de Loisirs

Mme le Maire présente au Conseil municipal le bilan du Centre de Loisir pour cette année :

Le centre de loisirs a accueilli sur Juillet et Août au total 53 enfants de 4 à 9 ans.

En moyenne, au mois de Juillet les enfant étaient au nombre de 19 et au mois d'Août, 14.

Deux sorties en car ont été proposés pour les plus grands : Aquarium de St Malo (33 enfants) et Zoo de Champrepus (25 enfants) + une activité pêche animée par Serge Colin. Une seule journée a pu être réalisées étant donné qu'un arrêté préfectoral a interdit l'accès aux étangs pour cause de canicule.

L'activité sera reportée à l'année prochaine certainement aux vacances de printemps.

Une visite de la ferme de Bruno et Patricia Trublet a également été organisée.

Jacques Piette est intervenu auprès des plus grands et ils ont confectionné un tableau visible au centre de loisirs.

Animatrices : Julie, Nathalie, Ophélie, Lucie et Killian.

Stagiaire : Nathan Lasis.

2022-67 - Tarifs du Centre de Loisirs (révision)

Le conseil municipal a voté au mois de Juin les tarifs pour le centre de Loisirs mais une erreur sur le tableau (CAF) nous oblige à prendre une nouvelle délibération :

Pour le quotient familiale 511 à 620 € : proposition 2.50 € au lieu de 3 € (la journée avec repas et à 5.50 €)

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce changement de tarif

2022-68 – Activité ALSH

Mylène Courret, sculptrice, nous propose d'intervenir, une heure par semaine, jusqu'aux vacances de décembre (hors vacances) : taux horaires 50 €/heure

Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer l'ensemble des documents concernant cette activité.

2022-69 - Taxe d'aménagement – Transfert de compétence vote du taux pour l'année 2023

À compter du 1^{er} septembre 2022, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) sera chargée de la liquidation de la taxe d'aménagement et de la composante logement de la redevance d'archéologie préventive de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter de cette date.

Les directions départementales des territoires et de la mer (DDT(M)), directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et unités départementales (UD) conserveront néanmoins la gestion des dossiers déposés jusqu'au 31 août 2022 ainsi que les demandes de permis modificatif et de transfert de permis dont le dossier initial aura été déposé avant le 1^{er} septembre 2022.

Le transfert des taxes d'urbanisme, qui n'entraîne aucune modification de ressources pour les collectivités territoriales, a vocation à renforcer la fiabilité du processus de déclaration et de calcul des taxes d'urbanisme.

Les conséquences de cette réforme sur la commune, ont pour impact :

- Dématérialisation des déclarations des éléments de calcul des taxes d'urbanisme et convergence du processus de liquidation des taxes avec les processus de gestion des démarches déclaratives foncières dans le cadre du service en ligne "Gérer mes biens immobiliers" du site www.impots.gouv
- Exigibilité des taxes d'urbanisme l'achèvement de la construction,
- En 2022 nécessité de prendre une délibération du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2023
- A partir de 2023, la délibération devra intervenir avant le 01 juillet de l'année N pour l'année N+1.

La notification à l'administration fiscale des délibérations prises [...] et leur groupement en matière de taxe d'aménagement s'effectuera via une nouvelle application DELTA mise en service en septembre-octobre 2022.

Les modalités de dépôt des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) ne sont pas modifiées, elles restent déposées auprès des services d'urbanisme des mairies.

Actuellement le taux de la taxe d'aménagement est de 1 %.
(Voir tableau comparatif des communes de GTM)

Après consultation, Mme le Maire propose au Conseil municipal de fixer le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2023 à 1,5%.

Le Conseil municipal adopte à 13 voix Pour 2 Contre le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2023 à 1,5 %.

2022-70 - RPQS 2021 – assainissement collectif

Mme le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif :

Commentaires sur le système d'assainissement

* Bilan annuel sur le système de collecte

Description :

- Cinq postes de refoulement sont présents sur la commune de Folligny et un sur la commune de Saint-Sauveur la Pommeraye. Ils sont tous équipés de la télésurveillance. Les postes de la Porerie et du Pignolet sont chacun équipé d'une cuve de stockage restitution (40 et 50 m³). Aucun poste ne possède de trop-plein vers le milieu récepteur.

- Aucune modification sur le réseau n'a été constatée en 2021.

Exploitation :

- La commune de Folligny a mis en place une procédure de vérification des branchements d'eaux usées et pluviales des particuliers dans le cadre de constructions neuves.

- La commune fait hydrocurer tous les ans environ 1 400 mètres linéaires du réseau d'assainissement. Les postes sont également curés au moins 4 fois par an.

- Ces opérations peuvent être complétées par des passages caméra, une inspection des regards de visite et des tests à la fumée (si besoin).

- Pour rappel, le maître d'ouvrage doit établir une étude diagnostic suivant une fréquence n'excédant pas dix ans. Pour ce système d'assainissement, destiné à collecter et à traiter une charge brute de pollution organique (CBPO) < à 120 kg de DBO₅/jour, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2025.

* Bilan annuel sur le système de traitement

- La saturation hydraulique en sortie de station (moyenne annuelle) est en légère hausse cette année et représente 45 % du débit nominal de la station.

- Globalement, l'eau épurée était de bonne qualité physico-chimique.

- Il est conseillé de curer le cône de sédimentation une fois par an afin de prévenir un curage précoce de la première lagune. Cependant, compte tenu de la pandémie, les épandages agricoles de boues d'épuration sont actuellement interdits (réception en matière de vidange possible sur les stations de traitement des eaux usées équipées).

- La consommation électrique de la station est également en légère augmentation par rapport à l'année dernière (+ 8 %).

- Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1. À cet effet, la saisie des indicateurs dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), pour l'année 2020, a été effectuée par le SATESE.

Le Conseil municipal valide ce rapport

Date des commissions fleurissement – repas des aînés - Toussaint – Noel

Mme le Maire propose la date du lundi 19 septembre 2022 à 19h00

Date de la commission pour le Journal (la P'tite actu):

Les délais de mise en impression étant très courts (26 septembre) Mme le Maire propose la date du lundi 19 septembre 2022 à 20h00

Repas des aînés : organisation

Le repas des aînés se déroulera le 02 Octobre :

La distribution des invitations (+ document du SAG) sera effectuée par les membres du Conseil municipal.

Le choix du prestataire s'est porté sur le Restaurant aux Bons Jours qui propose un Menu à 20.50 €

2022-71 - Communauté de communes - Convention Territoriale Globale

Le dispositif financier CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) est remplacé par le bonus territoire en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour bénéficier de ce bonus territoire (estimé à 14 346,93 euros pour l'ALSH), Mme le Maire demande au Conseil municipal son accord pour solliciter cette prestation en mentionnant son accord de signer la CTG déployée sur le territoire.

Le Conseil municipal autorise Mme la Maire à solliciter la prestation à l'unanimité

2022-72 - Présentation du prézonage du PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, une réunion du comité de pilotage se tiendra le lundi 12 septembre de 9h30 à 12H à Bréhal.

Mme le Maire présente au Conseil municipal les travaux communaux d'analyse du pré-zonage et de repérage des bâtiments pouvant changer de destination demandés lors du COPIL du 04 juillet.

Le Conseil municipal valide le travail d'analyse à l'unanimité

2022-73 - Demande de subvention pour le Fond d'Investissement Rural (FIR)

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation du logement communal de La Beslière au titre du FIR (Fonds d'investissement rural)

L'objectif du projet principal est la rénovation complète du logement actuel. Une réhabilitation globale est nécessaire afin de mettre en location un logement rénové et performant énergétiquement. Le coût total de l'opération est estimé à 107 567 €.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune dépose une demande d'aide financière auprès du Département dans le cadre du FIR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT (montants HT)

Financier	Intitulé	Dépense éligible	%	Montant
ETAT	DETR	97 901 €	40%	39 160 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	FIR	107 567 €	40%	43 027 €
MAITRE D'OUVRAGE	AUTOFINANCEMENT	107 567 €	23.60%	25 380 €
total				107 567 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement
 - APPROUVE le plan de financement prévisionnel
 - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
 - AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.
- A l'unanimité

2022-74 – Modification des horaires d'allumage et extinction de l'éclairage public

Face à l'augmentation des charges liées à l'énergie, dans un souci d'économie et d'écologie, le Conseil municipal après en avoir délibéré propose :

- L'allumage de l'éclairage public le matin à partir de 06h30 au lieu de 06h00,
- L'extinction de l'éclairage public le soir à partir de 21h00 au lieu de 23h00

sur l'ensemble du territoire de la commune, exception faite du carrefour du Repas, conformément aux règles de sécurité départementales.

Un arrêté sera pris en ce sens.

Le conseil Municipal adopte à 12 voix Pour 3 Contre la proposition de modification des horaires.

Questions diverses

- David Bonjour présente les évolutions du marché concernant la cellule commerciale :

Le préfet de la Manche, Bertrand et Stéphane SORRE soutiennent toujours fortement le projet.

Le budget de l'état pour les subventions 2022 a été dépensé, le projet est inclus dans le budget 2023.

Suite à l'étude des offres et sur l'ensemble des lots, 55 000,00 euros ont pu être récupérés.

Les offres ont été validées jusqu'en octobre 2022 avec une proposition par courrier de prorogation jusqu'au 15 décembre 2022. En cas de refus du prestataire retenu, il faudra relancer le marché sur le lot visé, sauf pour la charpente (délai d'un an pour obtenir la matière d'œuvre)

- La CAF de la Manche propose des aides financières destinées à soutenir les projets qui pourraient entrer dans son champ de compétence, et demande de leur transmettre au plus tôt le projet envisagé avec le promoteur de l'opération et la dépense prévisionnelle. En retour une fiche de pré-demande sera à compléter, avant l'envoi d'un dossier de demande d'aide financière.
Le projet qui serait porté pourrait concerner "les droits de l'enfant". Une réunion va être proposée afin de finaliser notre projet.
- Suite aux demandes d'aménagement de sécurité du carrefour du Repas, Le Président du Conseil départemental va convier les communes de Folligny et Saint-Sauveur-de-la-Pommeraiie pour évoquer la sécurité du carrefour de Le Repas.
- Les journées européennes du Patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre prochains.
Les trois églises de la commune (Le Mesnil Drey, la Beslière et Folligny) seront ouvertes au public.
L'association Fol'klore organise son assemblée générale le 12 septembre 2022 à 19h00

- SAG : Suite au questionnaire réalisé auprès des personnes de plus de 75 ans, un livret a été réalisé pour le résultat de l'enquête mais également pour informer les seniors des activités, des aides qui existent sur le pays Hayland. Il sera distribué peut-être en même temps que les invitations au repas des aînés.
- Une table de pique-nique et des poubelles vont être installées près de l'aire de jeux.
- La société FREE projette d'installer une antenne-relais sur un terrain privé du côté de la Bidellerie. Les négociations sont en cours.
- Monsieur le Sénateur HOULLEGATTE, invite les membres du Conseil municipal à venir visiter le Sénat en semaine, une date est à définir avec ses services.

Tour de table

La Beslière :

- concernant le suivi de l'affaire JOUAUDIN, il y avait une nouvelle audience prévue ce matin, 07 septembre. Après avoir pris attache des derniers éléments financiers auprès Du Trésor public, Mr JOUADIN est désormais créancier, il n'y avait donc plus lieu de se rendre à cette audience.
- Il y a une demande d'installation d'un banc dans le cimetière de La Beslière. Le Conseil municipal donne son accord de principe, une étude d'installation sera effectuée en relation avec les entreprises de pompes funèbres et un devis sera demandé.

Le Mesnil Drey :

- Une association de QI JONG souhaiterait disposer d'un créneau dans la salle de la Mairie du Mesnil Drey. Mme LAINE demande l'avis du Conseil municipal, sachant qu'une activité proche (TAI CHI) est déjà proposée. Après avis du Conseil municipal (1 retrait, 6 abstentions, 8 contre), Mme LAINE informera du refus d'attribution d'un créneau.
- Il y a toujours des infiltrations d'eau dans le pignon du logement communal du 14 rue du village Tétré (Mme CORTI). Les artisans qui sont intervenu sur les travaux se renvoient la responsabilité des malfaçons. Une recherche des factures des travaux sera effectuée pour vérifier que les dates permettent l'intervention de la garantie décennale.

Commune de Folligny :

- De nouvelles directives de tri sélectif vont être mises en place au 01 octobre 2022. Des réunions d'information sont prévues les 26, 27 et 28 septembre respectivement à Saint Pair sur Mer, la Haye Pesnel et Coudeville sur Mer.
- Une tournée de conservation cadastrale par les Finances publiques va se dérouler sur l'ensemble de la commune à partir du 15 septembre 2022. Les agents sont susceptibles d'entrer dans les propriétés privées pour y effectuer des relevés. Un affichage dans les trois mairies et une communication sur les réseaux est faite.

Jacky MOULIN :

- Fait remarquer que les chemins de randonnées sur la commune ne sont pas entretenus de façon satisfaisante pour le passage des cavaliers. Cela a déjà été signalé.

Franck ANELLI :

- L'installation des décorations de Noël s'effectuera le samedi 03 décembre 2022, sauf directives contraires des services préfectoraux.

Fin de la séance.